



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

La psychologie et le droit : Quels apports l'un pour l'autre ?

Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique

Vendredi 8 avril 2016
de 14h à 18h

Université Paris-Sud, Faculté de droit, Salle Vedel



Comprendre le monde,
construire l'avenir



Sous la direction de MM. Jean-Pierre Relmy et Benjamin Lévy
de la Société Française de Psychologie Juridique

En collaboration avec le CERDI (Universités Paris I – Paris-Sud)
et avec le soutien du CLIPSYD (Clinique Psychanalyse et Développement)
et de l'École doctorale ED 139 CLM (Université Paris-Ouest Nanterre la Défense)



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).
Entrée libre. Informations complémentaires : www.psychodroit.com

La psychologie et le droit : quels apports l'un pour l'autre ?

Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – Salle Vedel – 8 avril 2016



13h30-14h – Accueil

14h-14h15 – Propos introductifs

Jean-Pierre Relmy, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Université Paris-Saclay),
Membre du CERDI, Président-Fondateur de la SFPJ.

– *La psychologie, le droit et leurs apports l'un pour l'autre.*

14h15 - 1^{ère} partie – Sous la présidence de M. Jean-Pierre Relmy, *Président-Fondateur de la SFPJ*

Benjamin Lévy, Psychologue clinicien, docteur en psychopathologie, Enseignant-Chercheur à l'Université de Picardie, Secrétaire général de la SFPJ.

– *Le point de vue psychologique permet-il de mieux comprendre ce que le droit fait aux gens ?*

Anne-Lise Sibony, Professeur de droit à l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Membre de la SFPJ.

– *Gouverner l'homo psychologicus : Les apports de la psychologie à l'élaboration des interventions publiques.*

Bianca Baker, Forensic & legal Psychology, Msc, Phd Candidate, Derby University (UK), EAPL Member.

– *International Investigative Interviewing: Is There Room for Empathy?*

15h40-16h10 – Pause

16h15 – 2^{nde} partie – Sous la présidence de M. Benjamin Lévy, *Secrétaire général de la SFPJ*.

Marie-Christine Sordino, Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier, Membre de la SFPJ.

– *Le profil criminologique du délinquant d'astuce, entre droit et psychologie ?*

Aziz Essadek, Docteur en psychologie, Enseignant formateur à l'Institut de recherche à l'action sociale de l'Essonne (IRFASE).

– *Entre idéal dépassé et norme imposée : quelle représentation de la fonction paternelle dans une institution sociale exerçant des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ?*

François Colonna d'Istria, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Franche-Comté, Membre de la SFPJ.

– *Autour du don contraignant. Analyse juridique d'un motif littéraire.*

Marco Isaia, Psychologue clinicien, Psychanalyste en formation, Chercheur au laboratoire CRPMS de l'ED 450 Université Paris Diderot.

– *L'inquiétude d'un nom qui reste étranger. Réflexion sur les apports entre la psychologie et le droit.*

17h50-18h – Propos conclusifs, par M. **Benjamin Lévy**, Secrétaire général de la SFPJ.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Entrée libre. Informations complémentaires : www.psycho-droit.com

La psychologie et le droit : quels apports l'un pour l'autre ?

Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique

Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – 8 avril 2016



S.F.P.J.
Société Française de
Psychologie Juridique

Argumentaire

La psychologie comme le droit sont deux disciplines constituées. Elles ont chacune leurs objets, leur logique, leur corpus scientifique et pratique, leurs chercheurs et praticiens.

Chacun de ces champs du savoir dispose de ses propres ressources et facteurs de progrès et tend à évoluer de manière indépendante. Il semble toutefois que des éléments susceptibles de favoriser le développement de la psychologie et du droit ou, plus modestement, d'améliorer leur office pourraient être trouvés par chacune de ces disciplines dans l'autre.

Cette impression résulte notamment de ce que la psychologie et le droit ne peuvent s'ignorer l'un l'autre. Le droit, en tant qu'instrument de régulation sociale, ne peut se désintéresser des questions liées à la psychologie, qu'elles intéressent le groupe social, en général, ou les sujets de droit, en particulier. La psychologie, de son côté, en tant que science, ne peut demeurer étrangère au droit et à son impact, qu'elle porte son attention sur le comportement de l'homme en sa dimension singulière ou sociale.

L'impression devient d'autant plus forte lorsque l'on considère que le droit peut par ailleurs être appréhendé comme une science et la psychologie comme un instrument de régulation des conduites individuelles.

Si l'on estime que des apports peuvent, voire doivent être recherchés entre la psychologie et le droit, qui pourraient être profitables aux deux disciplines, plusieurs questions émergent alors : en quoi peuvent consister ces apports ? De quel ordre sont-ils ? Sont-ils réciproques ?

Telles sont certaines des questions que se propose d'examiner ce deuxième colloque de la Société Française de Psychologie Juridique en donnant la parole à des universitaires et des praticiens, spécialistes du droit, de la psychologie ou encore psycho-juristes.

Les actes du colloque seront publiés dans la revue *Psycho-Droit*.



www.psychodroit.com

www.psychodroit.com

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Entrée libre. Informations complémentaires : www.psychodroit.com

Psycho-Droit

Revue internationale de psychologie juridique



1. Présentation

Fondée en 2014, la revue *Psycho-Droit* est une publication numérique de la Société Française de Psychologie Juridique. Disposant d'un Comité scientifique international et interdisciplinaire, la revue publie des travaux théoriques et pratiques situés à l'interface entre la psychologie et le droit, entendus largement. Un à deux numéros sont publiés chaque année, disponibles en libre accès sur le site www.psychodroit.com. Le premier numéro de la revue vient de paraître.

2. Direction

Directeur-Fondateur : Jean-Pierre RELMY

Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Sud (Université Paris - Saclay)

Membre du CERDI (Universités Paris 1 - Paris Sud)

Président-Fondateur de la Société Française de Psychologie Juridique

Secrétaire général de rédaction : Benjamin LEVY

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris (Ulm)

Psychologue clinicien, Docteur en psychopathologie

Enseignant-Chercheur à l'Université de Picardie

Secrétaire général de la Société Française de Psychologie Juridique

3. Comité scientifique

Emmanuelle BERNHEIM, *Professeur de droit, Université du Québec à Montréal (Canada)*

Olivier BOITARD, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre hospitalier de Clermont de l'Oise*

Rosa CARON, *Maître de conférences HDR en psychologie, Université Lille 3*

Pierre-Henri CASTEL, *Directeur de recherche au CNRS, Philosophe, Psychanalyste*

Jennifer CHANDLER, *Professor of Law, University of Ottawa (Canada)*

François COLONNA D'ISTRIA, *Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté*

Alexandre DUMAIS, *Médecin Psychiatre, Chercheur titulaire à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, Professeur adjoint de clinique à l'Université de Montréal (Canada)*

Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, *Professeur de droit privé à l'Université de Nantes*

Grant GILLETT, *Professor of medical Ethics and Neurosurgery, University of Otago (New Zealand)*

Sylvette GUILLEMARD, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Bjarne MELKEVIK, *Professeur de droit titulaire, Université Laval (Canada)*

Fiona MEASHAM, *Professor of Criminology, Durham University (United Kingdom)*

John MONAHAN, *Distinguished Professor of Law, Professor of Psychology and Psychiatric Medicine, University of Virginia (USA)*

Patrick MORVAN, *Professeur de droit privé à l'Université Paris II – Panthéon-Assas*

Guy PARIENTE, *Psychiatre, Psychanalyste, ancien Vacataire à la Maison d'arrêt de la Santé*

Catherine REGIS, *Professeur de droit, Université de Montréal (Canada)*

Jean-François ROBERGE, *Professeur de droit, Université de Sherbrooke (Canada)*

Lucia ROMO, *Professeur de psychologie clinique, Université Paris Ouest, Psychologue au CH Sainte Anne*

Marie-Christine SORDINO, *Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier*

François TERRÉ, *Académicien, Professeur de droit privé émérite, Université Paris II – Panthéon-Assas*

Daniel ZAGURY, *Psychiatre des hôpitaux, Chef de service au Centre psychiatrique du Bois-de-Bondy, Expert psychiatre près la Cour d'appel de Paris*

4. Champs thématiques

Psychologie, droit et philosophie / Psychologie, droit et sciences / Psychologie, droit et culture / Psychologie, loi et contrat / Psychologie, infractions et sanctions / Psychologie, conflits et justice / Psychologie, droit et violence / Psychologie, droit et innovation / Droit, émotions et affections / Droit, psychologie et communication / Droit, parapsychologie et zététique / Droit, développement personnel et bien-être.

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).

Entrée libre. Informations complémentaires : www.psychodroit.com

La psychologie et le droit : quels apports l'un pour l'autre ?

Colloque de la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris-Sud – Faculté Jean Monnet – 8 avril 2016

Informations pratiques

Entrée libre

Renseignements complémentaires

Société Française de Psychologie Juridique

Site Internet : www.psychodroit.com

Courriel: psycho.droit@gmail.com

Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet

Service de la Recherche – Tel. : 01.40.91.17.96

CERDI – Tel : 01.40.91.18.40 - www.cerdi.u-psud.fr

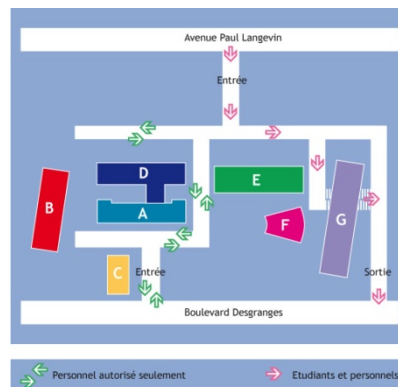
Venir au colloque

Faculté Jean-Monnet, 54, Boulevard Desgranges 92330 Sceaux. En transports en commun (5 minutes depuis la gare).

RER B, Station Robinson, descendre l'avenue de la Gare, puis prendre à droite, boulevard Desgranges.



Plan de la Faculté Jean Monnet – Salle Vedel (bâtiment G)



Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux (RER B, Robinson).
Entrée libre. Informations complémentaires : www.psychodroit.com